Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260305-202603021-DE

Belle Isle EN TERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
23 février 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
23 février 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
PROCURATIONS	0
VOTANTS	14

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Françoise GUIZOUARN et Madame Amandine TREMEL, adjointes, Monsieur Arnaud MEUNIER, Bernard BROUDER, adjoints, Monsieur Jacques RIOU, Monsieur Guy CONNAN, Monsieur Claude SOULARD, Madame Nolwenn MARTIN, Madame Florence TOUSSAINT Madame Catherine AUBRIT, Monsieur Eric FRANCIOSI, Madame Stéphanie BLAZE et Monsieur Serge LECOEUR

Absente : Madame Brunette Bénédicte BALTUS

Secrétaire de Séance : Monsieur Serge LECOEUR

N° 2026-03-021

Vente d'une parcelle communale cadastrée A1227 (annule et remplace la délibération n°2025-10-040, suite à une erreur de frappe)

Monsieur le Maire informe que Madame WAUTHY Marie-Laure et Monsieur QUAETAERT Philippe, propriétaire de la maison, 3, impasse des Cyprès, ont exprimé le souhait de vouloir acquérir la parcelle communale cadastrée A1227 d'une superficie de 132 m², au motif de pouvoir agrandir son abri de jardin.

Monsieur le Maire propose

- D'autoriser la vente de la parcelle A1227 pour une superficie de 132 m² à Madame WAUTHY Marie-Laure et Monsieur QUAETAERT Philippe
- De valider le prix de cette cession à 500 €,
- D'opter pour une vente en la forme administrative réalisée par les services administratifs de la mairie
- D'autoriser, Monsieur le Maire étant rédacteur de l'acte, Monsieur Arnaud MEUNIER, maire-adjoint à représenter la commune pour la signature de celui-ci
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces complémentaires nécessaires à la publication de l'acte auprès du service de publicité foncière.
- Les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260305-202603021-DE

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- D'autoriser la vente de la parcelle A1227 pour une superficie de 132 m² à Madame WAUTHY Marie-Laure et Monsieur QUAETAERT Philippe
- De valider le prix de cette cession à 500 €,
- D'opter pour une vente en la forme administrative réalisée par les services administratifs de la mairie
- D'autoriser, Monsieur le Maire étant rédacteur de l'acte, Monsieur Arnaud MEUNIER, maire-adjoint à représenter la commune pour la signature de celui-ci
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces complémentaires nécessaires à la publication de l'acte auprès du service de publicité foncière.
- Les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Serge LECOEUR

Le Maire,

François LE MARREC